

UN PLAN MASSIF FONDE SUR L'AUTONOMIE DES JEUNES

> Pourquoi un plan en faveur des jeunes ?

Parce que les jeunes rencontrent des difficultés particulières : leur taux de chômage est plus élevé, leur insertion professionnelle est plus difficile et se loger relève du parcours du combattant.

Un pays qui construit son avenir, c'est un pays qui mise sur sa jeunesse. C'est pourquoi Nicolas SARKOZY a annoncé un **véritable programme pour la jeunesse, doté de 500M€**, qui combine des réformes audacieuses et en profondeur (éducation, orientation) et des soutiens ciblés pour les situations les plus difficiles (par exemple : les jeunes qui « décrochent » de l'école sans avoir acquis de qualification).

Ces mesures **répondent à des demandes exprimées depuis des années qui n'ont jamais été traitées** en profondeur. Elles reposent sur un équilibre entre des efforts demandés aux jeunes (se former, travailler, s'engager) et une véritable valorisation de ces efforts.

L'objectif est ambitieux : aider les jeunes à être autonomes, c'est-à-dire à pouvoir choisir leur avenir. Et cette autonomie, elle est fondée sur **4 piliers** :

- Une éducation plus adaptée ;
- Une insertion professionnelle facilitée ;
- Une indépendance financière accrue ;
- Une responsabilité réaffirmée.

> Pourquoi l'éducation est-elle une priorité pour les jeunes ?

Il ne peut y avoir d'autonomie des jeunes sans une éducation qui donne à chacun sa chance quelle que soit son origine ou sa condition sociale. C'est pourquoi, dès avril 2007, de nombreuses mesures ont été prises pour réduire les injustices de notre système éducatif : **les programmes du primaire ont été recentrés sur les savoirs fondamentaux et l'accompagnement éducatif a été mis en place dans tous les collèges de France.**

Nous devons maintenant aller plus loin pour permettre à chaque jeune de choisir sa voie librement et en toute connaissance de cause. **L'information** délivrée aux jeunes sur les filières et les débouchés sera améliorée. Un **droit à la réorientation en cours d'année** sera expérimenté et un **véritable service public de l'orientation** sera mis en place aux niveaux national, régional et local pour **passer d'une orientation subie à une orientation choisie.**

> Comment améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ?

Chaque année, 120 000 jeunes décrochent du système scolaire réduisant ainsi leurs chances de s'insérer dans la vie professionnelle. **Parce que le décrochage scolaire n'est pas une fatalité, le Président de la République a annoncé des mesures fortes** :

- Un repérage et un suivi systématique des jeunes décrocheurs seront organisés dès la rentrée 2010 au sein de plateformes régionales.

- Grande nouveauté : dans le prolongement de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, tout jeune entre 16 et 18 ans devra préparer sa vie active en suivant une formation (pouvant passer par la scolarité, l'alternance, la formation professionnelle) ou en accédant à un emploi.

- L'année de carence qui suit la fin de la scolarisation du jeune sera supprimée car elle retarde la prise en charge du jeune et le règlement de ses difficultés, notamment par les missions locales. Dans le cadre d'une expérimentation conduite par Martin HIRSCH, 6000 jeunes suivis par un référent pourront bénéficier d'aides financières dans la limite d'une enveloppe de 2500 € pour lever les blocages à leur insertion.

Des mesures ont également été annoncées pour ceux qui sont en formation. Nicolas SARKOZY a notamment demandé aux partenaires sociaux de négocier la mise en place d'un **système de pré-recrutement**. Une entreprise pourra ainsi financer les études d'un jeune en échange d'un engagement de ce dernier à travailler pour elle à la fin de sa formation. **C'est un système gagnant-gagnant !**

Pour éviter les abus de stages, **les stages hors cursus seront désormais interdits**. Tout stage devra s'inscrire dans une perspective claire pour le jeune : il sera effectué dans le cadre de ses études pour faciliter l'accès à un emploi.

Enfin, pour valoriser et encourager les jeunes travailleurs de **moins de 25 ans, le bénéfice du RSA leur sera ouvert** sous conditions.

> Le RSA pour les moins de 25 ans, c'est un « RMI jeunes » qui favorise la précarité ?

Absolument pas ! **L'objectif du RSA est de rompre avec la logique du RMI.** Il a justement été créé pour donner la priorité au travail en faisant en sorte qu'il paie plus que l'assistanat.

Actuellement, **les jeunes travailleurs de moins de 25 ans ne peuvent pas bénéficier du RSA.** Cette situation est profondément injuste ! Rien ne justifie qu'on traite différemment deux salariés parce que l'un est plus jeune que l'autre. **L'âge ne doit en aucun cas être un facteur de discrimination.**

Et pour que le RSA bénéficie seulement aux jeunes de moins de 25 ans **réellement insérés dans la vie active, une condition d'activité est prévue : avoir travaillé au moins 2 ans sur une période de 3 ans.** Les jeunes qui remplissent cette condition d'activité bénéficieront du RSA selon les mêmes modalités que pour les personnes de plus de 25 ans.

Près de **250M€** seront consacrés au RSA pour les jeunes actifs. Au total, ce sont **plus de 160 000 jeunes** qui bénéficieront de cette mesure !

> Comment faciliter l'indépendance financière des jeunes ?

Parce que **l'indépendance financière passe par le travail**, les jeunes doivent bénéficier du meilleur accompagnement possible vers un emploi et un niveau de qualification élevé. Pour favoriser leur insertion, Martin HIRSCH expérimentera durant les deux prochaines années des solutions innovantes visant à améliorer le taux de qualification et l'insertion dans l'emploi pour les plus de 18 ans. Ce sont **50M€** qui seront consacrés à ces expérimentations.

Pour 8000 jeunes de plus de 18 ans en difficulté d'insertion, un **revenu contractualisé d'autonomie** avec une logique de droits et de devoirs sera expérimenté.

D'autre part, Martin HIRSCH a proposé d'expérimenter pour des jeunes de plus de 18 ans, ayant un souhait particulier d'autonomie, la mise en place d'une dotation leur permettant de **bénéficier eux mêmes d'une partie des aides publiques qui sont actuellement attribuées aux parents.** Le jeune aura ainsi la possibilité de financer des dépenses utiles et préalablement définies (ex : son permis de conduire ou l'accès à un logement).

Enfin, d'autres mesures seront prises pour améliorer le quotidien des jeunes : l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé sera doublée dès l'année prochaine et **l'accès au logement sera facilité.**

une meilleure formation permet d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Pour agir sur ce levier

les universités porteront à **10 mois la durée annuelle de formation** et **les étudiants bénéficieront d'un 10ème mois de bourse**. Chaque année, au mois de septembre, les étudiants auront pleinement accès aux bibliothèques et aux salles informatiques.

> En contrepartie de tous ces droits, les jeunes n'ont-ils pas aussi des devoirs ?

L'autonomie, c'est cette alliance entre la liberté et la responsabilité, entre droits et devoirs, qui permettra à chaque jeune de construire un avenir. Le service civique volontaire, s'inscrit pleinement dans ce projet de société. Concrètement, les jeunes participeront à des activités utiles pour la société, en échange de quoi cette expérience sera reconnue et valorisée dans leur parcours.

Ce service civique mobilisera **10 000 jeunes dès 2010** et sera à terme accessible à 10% d'une classe d'âge.